

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012**  
~~~~~

**ZAC LA CROIX TRANCHE I
DEMANDE DE FINANCEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSET

Absents : M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 23	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté favorablement pour la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu la délibération par laquelle le conseil communautaire du 18 avril 2011 a voté la modification du dossier de création afin d'étendre le périmètre de la tranche 1 et par conséquent de modifier le périmètre des tranches 2 et 3 de la ZAC la Croix initialement prévu,

Considérant qu'il est proposé de faire une nouvelle demande de subvention en complément de celles initialement demandées,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DETR), le Conseil général de l'Hérault, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 591 le - 2 MARS 2012
Publication le - 5 MARS 2012
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120227-1MK19731-DE
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



ZAC La Croix
Commune de GIGNAC

Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement tranche 1
Cœur de ZAC La Croix - Volet économique

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux VRD	1 174 874,00 €	51%	Ventes (foncier + locaux bureaux)	1 198 534,00 €	
Démolitions	968 120,00 €	42%			
Etude MOE constructions	145 000,00 €	6%			
Déficit Zone <i>sommes des dépenses - ventes</i>	1 089 460,00 €		Conseil général de l'Hérault	350 000,00 €	32%
			Etat - DETR 2012	400 000,00 €	37%
			PART FINANCEURS	750 000,00 €	69%
			PART CCVH	339 460,00 €	31%
TOTAL HT	1 089 460,00 €		TOTAL HT	1 089 460,00 €	100%
TOTAL TTC	1 302 994,16 €		TOTAL TTC	1 302 994,16 €	